

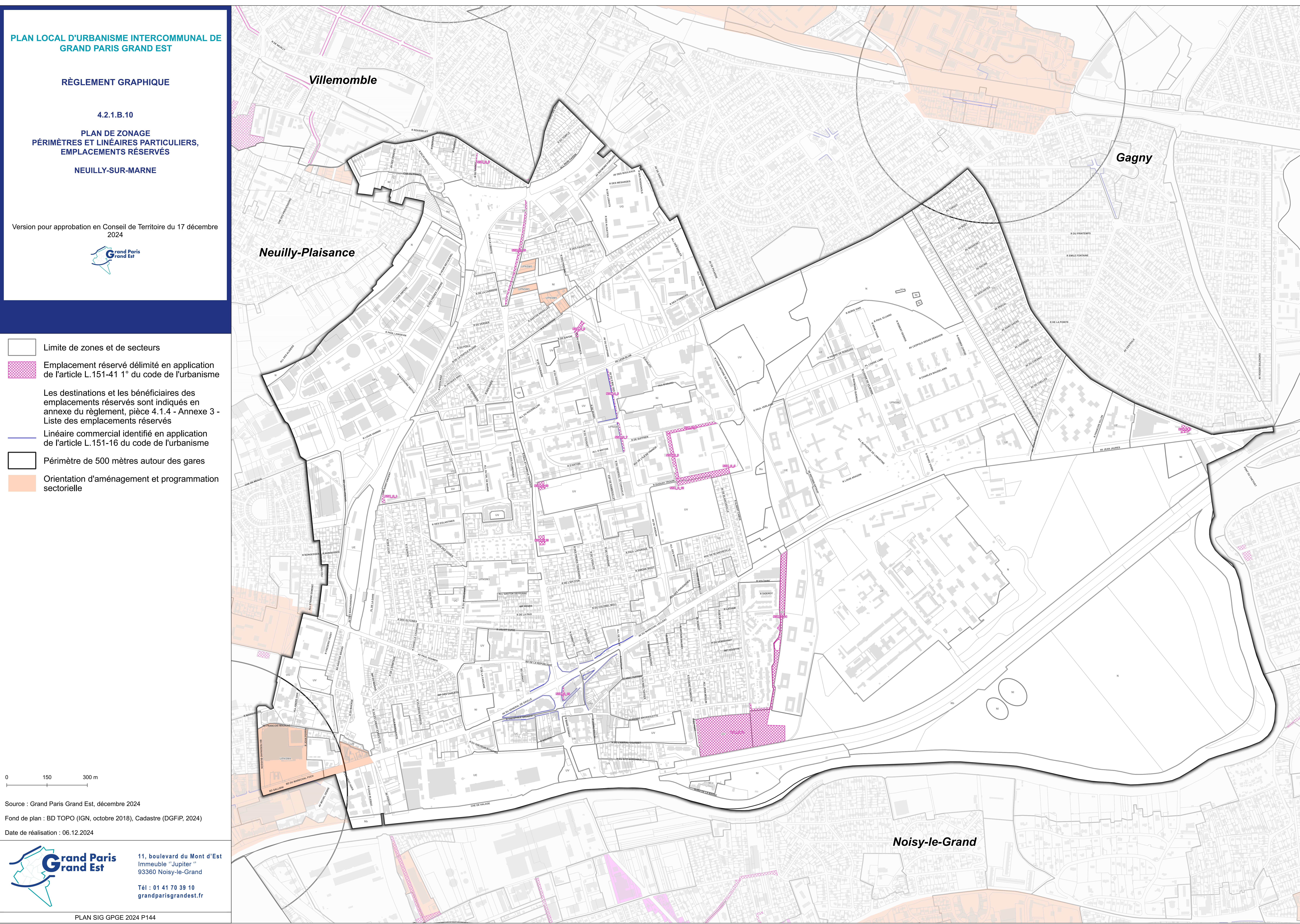
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1.B.10

PLAN DE ZONAGE PÉRIMÈTRES ET LINÉAIRES PARTICULIERS, EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

NEUILLY-SUR-MARNE

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre 2024



	Limite de zones et de secteurs
--	--------------------------------

 Emplacement réservé délimité en application de l'article L.151-41 1° du code de l'urbanisme

Les destinations et les bénéficiaires des emplacements réservés sont indiqués en annexe du règlement, pièce 4.1.4 - Annexe 3 - Liste des emplacements réservés

Linéaire commercial identifié en application de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme

☐ Péri-mètre de 500 mètres autour des gares

Orientation d'aménagement et programmation sectorielle



Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 06.12.2024



**Grand Paris
Grand Est**

11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr